



Extrait du registre des délibérations

Séance du vendredi 28 février 2020

Question n° 7

Acquisition de terrain pour la future station d'épuration de la Ville de Saint-Amand-Montrond

Le Conseil communautaire s'est réuni le vendredi vingt-huit février deux mil vingt à dix-neuf heures, salle des Actes, Mairie de Saint-Amand-Montrond.

<u>COMMUNES</u>	<u>TITULAIRES</u>	<u>REEMPLACANTS</u>
ARPHEUILLES	Monsieur Pascal AUGENDRE	
BESSAIS-LE-FROMENTAL	Monsieur Serge AUDONNET	
BOUZAIS	Monsieur Raymond CHALMET	
BRUÈRE-ALLICHAMPS	Monsieur Patrick CIAJOLO Madame Annie JANVIER	Pouvoir à M. MROZEK Alain BUÉGUEL
COLOMBIERS	Monsieur Daniel BÔNE	
COUST	Monsieur Pascal COLLIN	
DREVANT	Monsieur Bernard JAMET	
FARGES-ALLICHAMPS	Madame Édith MICHELIC	
LA CELLE	Monsieur Philippe AUZON	
LA GROUTTE	Madame Muriel CANIFET	
MARÇAIS	Madame Michelle RIVET	Excusée
MEILLANT	Madame Marie-Claude JULIEN	
NOZIÈRES	Madame Jacqueline MALLARD	
ORCENAI	Madame Ghislaine LIONNET	
ORVAL	Madame Clarisse DULUC Monsieur Maurice LAUROY Madame Françoise GONNET	
SAINT-AMAND-MONTROND	Monsieur Thierry VINÇON Madame Annie LALLIER Monsieur Claude ROGER Madame Élisabeth MÉRIOT Monsieur Guy LAÎNÉ Madame Marie BLASQUEZ Monsieur Geoffroy CANTAT Madame Jacqueline CHAMPION Monsieur Jacques DEVOUCOUX Madame Sophie MARTINAT Monsieur Yves PURET Madame Magalie MOINE Monsieur Alain VAISSON Monsieur Michel MROZEK Madame Ginette HURTAULT Monsieur Gilbert AUBRUN Monsieur Alain POUILLOU	Absente Absent Absente Absent Absente Absente
SAINT-PIERRE-LES-ÉTIEUX	Monsieur Bertrand DESNOIX	
VERNAIS	Monsieur Philippe BOULIC	Pouvoir à S. AUDONNET

Membres en exercice : 38 Secrétaire de séance : Monsieur Alain POUILLOU
Membres présents : 29
Membres votants : 31
Date de la convocation : 21 février 2020
Date de l'affichage : 21 février 2020

Accusé de réception en préfecture
018-200036135-20200228-200228-Quest7-
DE
Date de télétransmission : 10/03/2020
Date de réception préfecture : 10/03/2020

Extrait du Registre des délibérations

Séance du vendredi 28 février 2020

Question n° 7

Acquisition de terrain pour la future station d'épuration de la Ville de Saint-Amand-Montrond

Monsieur Thierry VINÇON, Président, présente ce dossier.

Vu l'article L.2241-1 du Code général des collectivités territoriales,

considérant que Cœur de France souhaite raccorder les Communes de Bruère-Allichamps, La Celle et Orval à la station d'épuration de Saint-Amand-Montrond,

considérant que celle-ci arrive en fin de vie et que des travaux de remise aux normes vont être nécessaires et qu'il a été décidé de prévoir la construction d'une nouvelle station d'épuration dans le cadre de la délégation de service public signée avec Véolia le 17 janvier 2020,

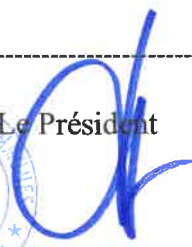
considérant que pour des raisons pratiques et économiques, la parcelle située à proximité immédiate de la station d'épuration existante constitue un bon emplacement pour le futur ouvrage,

considérant que la SCI GODIGNON IMMOBILIER a accepté l'offre de Cœur de France pour l'acquisition de la parcelle section BN1 de la Ville de Saint-Amand-Montrond au lieu-dit « Le quart Aury » » d'une superficie de 41 329 m2 pour un montant de 18 000 €

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **valide le principe d'acquisition de la parcelle section BN1 de la Ville de Saint-Amand-Montrond au lieu-dit « Le quart Aury » » d'une superficie de 41 329 m2 pour un montant de 18 000 €,**

- **autorise Monsieur le Président à signer les documents nécessaires à la transaction.**

 Le Président

Thierry VINÇON